

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 avril 2022

n° 062-22

**Objet :** *RD - Demande de subventions dans le cadre de l'appel à projet régional France Relance et auprès de tout financeur dans le cadre du plan vélo et des mobilités actives*

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoaz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	Max Joly
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Luc Berthoud à Daniel Roचाix - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoaz - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 8

Pierre Dupérier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 07 avril 2022

délibération n° 062-22

objet **RD - Demande de subventions dans le cadre de l'appel à projet régional France Relance et auprès de tout financeur dans le cadre du plan vélo et des mobilités actives**

---

Philippe Gamen en l'absence d'Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, en lien avec Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry qui intègre le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération. Ce dernier a retenu 82 km de projets, dont 59 km à créer et 23 km à améliorer.

Un appel à projet régional « France Relance - aménagements cyclables Auvergne-Rhône-Alpes » lancé le 15 décembre 2021 est actuellement en cours et tout dossier éligible doit être déposé avant le 30 avril 2022.

Deux catégories de projets sont éligibles :

- les projets de type « discontinuité » (ouvrages d'art et intersections complexes),
- les projets de type « itinéraire sécurisé ».

Deux opérations ont été identifiées :

- reprise du pont « aval de la Trousse » et « passage de la voie verte de la Leysse sous les ponts amont et aval »,
- reconfiguration de l'avenue des Ducs à Chambéry.

**Un aménagement cyclable est programmé en 2022 et 2023 sous les ponts amont et aval de la Trousse**, permettant de connecter les parties aval et amont de la voie verte de la Leysse qui constitue un axe structurant à fort enjeu. Cela évitera aux cyclistes d'emprunter le trottoir de l'avenue de Chambéry au droit d'Ekosport, et de traverser l'avenue de Chambéry au niveau des feux.

La réalisation de cette liaison est rendue possible par la reprise intégrale de l'ouvrage aval du pont de la Trousse (démolition et reconstruction des superstructures, tablier et culées) ainsi que des travaux communs aux deux ouvrages tels que les signalisations, soutènements, travaux de protection des berges, de génie végétal et de batardeaux.

Le projet s'inscrit donc dans la catégorie « discontinuité » car il s'agit de franchir un ouvrage d'art réaménagé, traiter un point noir de sécurité routière et supprimer une discontinuité d'un axe à fort enjeu.

L'assiette éligible de l'appel à projet reprend les éléments suivants :

- s'il s'agit d'un ouvrage d'art neuf dédié aux modes actifs, l'assiette éligible correspond à la totalité des coûts, ce qui est le cas de la piste cyclable,
- pour les travaux sur chaussée routière ou d'une restauration d'ouvrage d'art permettant le passage des modes actifs, l'assiette éligible correspond à la part jugée indispensable à la réalisation des aménagements cyclables et piétons prévus par le projet, ce qui est le cas pour la reprise de l'ouvrage aval des ponts ainsi que les travaux communs amont et aval en découlant, l'ouvrage amont ne serait quant à lui pas éligible pour les travaux qui lui sont propres,
- les frais d'études et de maîtrise d'ouvrage, externes et liés directement au projet sont éligibles (études d'avant-projet, étude d'impact, acquisitions foncières...) si l'acte juridique passé pour son exécution est postérieur à la date de dépôt du dossier de candidature.

L'enveloppe estimée pour le projet s'élève à 2 M€ HT et sera précisée dans les pièces financières déposées.

**D'importants travaux de reconfiguration en faveur des mobilités actives et douces vont être réalisés en 2022 sur l'avenue des Ducs de Savoie à Chambéry.** Cette opération portera sur une reprise des voiries, la restructuration complète des aménagements bus et cyclables permettant à cet axe structurant du centre-ville de Chambéry de concilier tous les modes de déplacement et de répondre aux enjeux de continuité cyclable dans ce secteur.

S'agissant d'un réaménagement global, l'assiette éligible doit pouvoir porter sur la totalité des coûts de l'opération.

L'enveloppe estimée pour le projet s'élève à 0,6 M€ HT et sera précisée dans les pièces financières.

Ce projet relève donc plutôt de la catégorie « itinéraire sécurisé ».

Le taux de subvention pourrait atteindre 20 % du montant estimé de chaque opération sur la base du montant HT. Par ailleurs, Grand Chambéry demeure susceptible de rechercher d'autres sources de financements complémentaires, notamment auprès du Département de la Savoie, de la Région ou de l'Etat. Une aide totale de 0,5 M€ au minimum est donc espérée dans le cadre de l'appel à projet.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** le code des transports,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 240-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie (aménagement cyclables),

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements tenant lieu de plan de mobilité,

**Vu** la décision n° 180-21 du Bureau du 9 décembre 2021 relative à la réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire,

**Vu** la délibération n° 041-22 C du Conseil communautaire du 17 mars 2022 relative au projet de requalification de la RD1006 sur les communes de La Ravoire et Barberaz,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projet « France Relance - aménagements cyclables Auvergne-Rhône-Alpes » pour l'opération de reprise du pont « aval de la Trousse » et « passage de la voie verte de la Leysse sous les ponts amont et aval »,

**Article 2 :** **approuve** le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projet « France Relance - aménagements cyclables Auvergne-Rhône-Alpes » pour l'opération de reconfiguration de l'avenue des Ducs de Savoie,

**Article 3 :** **sollicite** les financements les plus élevés possible pour la réalisation de ces deux opérations dans le cadre de cet appel à projet, ainsi qu'auprès de tout autre financeur éventuel (le Département de la Savoie, l'Etat à travers la DSIL 2023 à déposer dès la fin 2022 notamment pour la part cyclable de l'opération de reprise des ponts de la Trousse, la Région etc.),

**Article 4 :** **autorise** le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

**Article 5 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **062-22**

Objet de l'acte : **RD - Demande de subventions dans le cadre de l'appel à projet régional France Relance et auprès de tout financeur dans le cadre du plan vélo et des mobilités actives**

Thème Préfecture : **7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions**

Date de l'acte : **14 avril 2022**

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : **073-200069110-20220414-lmc1H27116H1-DE**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H27116H1**

Date de transmission en Préfecture : **14 avril 2022**

Date de réception en Préfecture : **14 avril 2022**

Publication : **jeudi 14 avril 2022**